

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

N° 265. — Janvier 1905.

AVIS.

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 10 Janvier 1905, à deux heures et demie précises, dans la salle ordinaire des réunions, place du Parvis-Notre-Dame.*

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Dépouillement du scrutin ;
- 2^o La nourriture du bétail et les moyens de subvenir à la disette de pulpes et de fourrages ;
- 3^o Les syndicats agricoles par commune pour l'acquisition des engrais et des instruments.



SENLIS
IMPRIMERIE E. VIGNON
1, rue Saint-Pierre, 1.

1905

SOMMAIRE :

Procès-verbal de la séance du 13 Décembre 1904.
Les associations de vente.
Rapport sur le syndicat agricole de Thorigny.
Les habitations rurales.
Les gadoues.
Exposition de Liège.
Concours scolaire.
Chronique de la *Société Agricole* : Revue mensuelle des cours.

Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. » »
Une demi-page.....	5 » »
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. VIGNON, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

NOTICE :

CB :

12917
7021

SHAS



0 000000 070218

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

N° 265. — Janvier 1905.

Compte Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 13 DÉCEMBRE 1904

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT

M. Sagny, vice-président, fait observer, à propos du procès-verbal, que les membres du bureau à renouveler cette année sont bien MM. Sagny et Devouge, vice-présidents, ainsi que M. Léon Rolland, secrétaire, mais qu'il y a lieu de remplacer aussi M. Rommetin, membre du bureau, décédé. Il est décidé que, comme chaque année, le vote aura lieu par correspondance, et que les bulletins pour le vote seront adressés à chaque membre, au moins quinze jours avant la séance, pour donner aux candidats qui voudront se présenter le temps de poser leurs candidatures.

L'impôt sur le revenu est de nouveau à l'ordre du jour. M. le Président explique qu'il n'y a pas à revenir sur le vote qui a été rendu à la dernière séance par la Société, mais que la discussion étant ouverte à la Chambre des députés, il y a lieu d'examiner certains détails. Ainsi, il ne comprend pas que, d'après le projet, les ouvriers parisiens soient exemptés de cet impôt jusqu'à concurrence de 2.000 francs de salaire, tandis que les ouvriers de la campagne sont imposés lorsque leurs salaires dépassent 750 francs. Il y a là une anomalie qui est contraire à toute justice. Les ouvriers de notre arrondissement ont tous, à moins qu'ils ne soient infirmes ou trop âgés, des salaires supérieurs à 750 francs, et qui s'élèvent à 1.200 et 1.500 francs, souvent. La

différence qui peut exister entre les ouvriers de Paris et les ouvriers de la campagne, au point de vue du coût de la vie, ne consiste que dans le loyer ; le pain, la viande, sont aux mêmes prix, et si le loyer d'un ouvrier, à Paris, est supérieur de 2 ou 300 francs à celui d'un ouvrier de la campagne, cela n'explique pas la différence de 1.250 francs qui existe entre les taux auxquels l'exemption a lieu ; il faudrait donc porter le taux d'exemption à 1.800 francs environ. Il n'est que juste, également, que le petit cultivateur, qui n'a que ses bras pour cultiver sa terre et faire vivre sa famille, et qui fait preuve, avec un salaire infime, d'un véritable savoir professionnel, soit exempté également. Il était du devoir de la Société de protester contre cette inégalité.

L'ordre du jour amène ensuite une question technique. Le nitrate de soude est employé constamment dans la culture de la betterave? le prix s'élève beaucoup en ce moment, et, alors que le prix de la betterave a diminué, la cherté pèsera sur la production l'année prochaine. On est d'accord pour reconnaître qu'aucun engrais ne peut remplacer le nitrate de soude, à raison de son activité et de sa solubilité dans le sol ; mais, en s'y prenant d'avance, on peut le remplacer par le sang et le guano de poissons, qui sont assez solubles ; les vidanges, les engrais de viandes, les déchets de colle et autres semblables, donnent de bons résultats, en les employant de bonne heure, en hiver, et, si la terre est en état avec ces engrais, il suffira de 150 kilog. de nitrate semés sur les rayons de betteraves, pour donner une bonne récolte. Si tous les cultivateurs suivaient cette manière d'agir, il y aurait une sérieuse économie, et le prix du nitrate n'aurait pas lieu de s'élever. M. L. Rolland cite aussi le crud d'ammoniaque comme un engrais efficace pour les betteraves, mais qu'il faut aussi employer de bonne heure.

On parle déjà des marchés de betteraves à conclure pour l'année prochaine. Ils peuvent être de trois sortes : soit à prix ferme, soit avec un écart sur le prix du sucre, cet écart formant la rémunération du fabricant, et les cultivateurs, restant propriétaires du sucre produit par les betteraves, et le vendant à son temps et à son heure, il reste responsable, seul, des aléas qui résultent des cours ; enfin le troisième mode consiste à intéresser le cultivateur et le fabricant dans le prix de vente du sucre produit. Ainsi, le cultivateur resterait propriétaire d'un *quantum* du sucre produit par ses betteraves, jusqu'à concurrence de 55, 60 ou 70 0/0 de la totalité ; il en pourrait disposer à sa guise, et le fabricant disposerait du surplus. M. le Président pense que ce *quantum* pour le cultivateur, pourrait s'élever à 80 0/0, mais que, dans tous les cas, ce genre de marché serait le meilleur en ce sens qu'il est durable, et n'a pas besoin d'être modifié chaque année ; de plus, il intéresse les deux parties dans

le profit ou la perte résultant du cours du sucre, de sorte qu'il ne peut y avoir de jalousie comme dans le prix à écart, l'une ayant toute la perte ou tout le profit, tandis que l'autre n'y participe pas. M. Léon Rolland pense que les cultivateurs ne pourront obtenir de marchés équitables qu'en se syndiquant et en traitant des conditions avec le fabricant, au nom de tous.

La dernière question ramenait la discussion, non pas sur la destruction des corbeaux, qui a déjà été votée par la Société, mais sur les effets du goudron employé sur les semences pour les éloigner, en attendant qu'ils soient tous détruits, ce qui peut tarder. M. Xavier Raspail, dont une note a été publiée dans le bulletin, affirme que le goudronnage de la semence de blé, avec enrobage de cendres de houille, donne des résultats excellents pour préserver le blé, et conserver les corbeaux, utiles dans d'autres circonstances. Les membres présents sont d'accord pour employer le goudron dans la situation actuelle, mais ils estiment que la destruction des corbeaux s'impose. Le goudron a l'inconvénient de retarder la levée, parce qu'il empêche le grain d'absorber l'humidité dans les périodes de sécheresse, et souvent un grand nombre de grains périssent : le goudron s'ajoute donc à la saison pour produire une mauvaise levée. Quant à la question du remplacement du sulfate de cuivre par le goudron, l'assistance ne pense pas qu'il soit efficace pour empêcher le charbon, mais, cependant, il n'y a pas eu d'expériences faites à ce sujet.

Le Secrétaire,
L. FAUTRAT.

Le Président,
LÉON MARTIN.

Les Associations de vente.

Les associations agricoles de production sont nombreuses à l'heure actuelle et elles rendent les plus signalés services.

Elles ont constitué une seconde étape dans le mouvement agricole qui s'accuse et donne de féconds résultats.

Les sociétés d'agriculture ont été le point de départ de ce mouvement. La plus ancienne, la Société d'Ille-et-Vilaine, fut fondée par les Etats de Bretagne en 1751. Après elle vint la Société royale d'agriculture de la généralité de Paris, qui fut la base de la Société nationale d'agriculture de France. Ces Sociétés, comme celles du Danemark créées en 1789, avaient pour but le perfectionnement des méthodes culturales. Là se bornait leur action, action

manifestement utile, car c'est de leurs efforts que sont nés les principes sur lesquels s'appuie l'agriculture, pour que la vie du sol par les plantes, demeure féconde.

Les associations, sous forme de syndicats, sont venues ensuite prendre en main les éléments de la production, les grouper pour avoir à meilleur compte les éléments organiques d'où dépend toute culture, et diminuer ainsi les frais de mise en œuvre.

Une troisième étape reste à créer dans ce mouvement fédératif : les associations pour la vente.

Une étude très intéressante de M. André Colliez, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, analyse les points précis de ces diverses évolutions.

On est frappé, dit-il, de l'écart considérable entre les prix payés aux producteurs et les prix exigés des consommateurs. Cet écart représente les frais de transport, d'emballage, d'octroi et les bénéfices du commerce.

Que pourraient faire les agriculteurs pour bénéficier d'une partie très grande de cet écart? S'entendre pour envoyer leurs produits en commun, former des *Associations de vente*, en un mot, réaliser la troisième étape du mouvement de la vie culturale.

Ces associations, si elles prenaient un caractère national, pourraient être un danger ; elles pourraient constituer un monopole. Ce fait économique n'est pas à craindre en France, où se trouvent 5.700.000 exploitations agricoles. Il ne sera jamais possible de former un cartel avec toutes ces sources de production.

Les associations locales seules peuvent être réalisées, et profiter de l'action bienfaisante de la vente en commun.

Les associations locales fonctionnent déjà en France, appliquées à diverses sortes de produits. Dans le département de l'Oise, quatre sociétés coopératives se sont formées pour la vente du lait. Ce sont les Associations de Breteuil, Grandfresnoy, Crèvecœur-le-Grand et Clermont.

La quantité de lait débitée chaque jour par l'Association est de 7.500 litres. Elle livre chaque jour au Bouillon Duval 2.600 litres et la crème nécessaire.

Le Syndicat agricole de l'Anjou a fait, en 1904, les premiers essais pour la vente du blé en commun.

En Allemagne, des résultats très importants ont été obtenus par la création de magasins de céréales, des *kornhäuser*, qui ont fait obtenir une vente favorable.

Les sociétés coopératives pour la vente des vins commencent à s'établir dans l'Hérault, le Bordelais, en Bourgogne.

Les producteurs de betteraves auront-ils, eux aussi, leurs associations pour la vente ?

Quand un mouvement économique se produit, il répond à un besoin, et tôt ou tard il a sa répercussion dans les différentes branches du travail national.

L. F.

Rapport

sur la formation et l'organisation du Syndicat agricole de Thorigny.

Ayant constaté qu'il était impossible aux petits cultivateurs de notre commune de pouvoir gagner leur vie en travaillant leurs terres selon les anciens procédés et outillages agricoles, nous avons fondé un syndicat, permettant l'achat en commun de l'outillage moderne que le petit cultivateur ne peut acheter individuellement.

Les petits cultivateurs de notre commune exploitant en moyenne 15 à 20 hectares de terre avaient fait, jusqu'à ce jour leur moisson à la faux ou l'avaient fait faire au choix de 50 à 60 fr. l'hectare pour le blé et de 40 à 45 fr. pour l'avoine. Cette année, l'achat d'une moissonneuse-lieuse, par le syndicat, a permis de faire la moisson entre tous les cultivateurs au prix de 35 fr. l'hectare de blé et avoine. Ce prix pourra encore être baissé les années suivantes, n'ayant pas notre machine à payer. Le prix de la moisson faite par cette machine a permis son remboursement cette année.

Pour atteler cette machine, les cultivateurs fournissaient leurs chevaux à tour de rôle au lieu de laisser ceux-ci à l'écurie, comme ils étaient forcés de le faire le temps où ils faisaient leur moisson à la faux. La moisson a été faite par cantons, suivant la maturité, ce qui a permis de couper pour tous au lieu de couper pour un seul, comme l'aurait désigné un tirage au sort pour se servir de cette machine. Cette année, les cultivateurs se sont entendus pour faire leurs assolements par cantons, pour diminuer le détournement des petites parcelles.

Pour la rentrée, les cultivateurs ont fourni des attelées et se sont aidés réciproquement, en commençant à rentrer un jour pour chacun. Ceci a permis à chacun, de n'être pas obligé de prendre un ou deux ouvriers, qu'il payait très cher et qu'il ne trouvait pas facilement pour la raison qu'il ne les occupait que quelques jours. De plus, ces ouvriers perdaient une bonne partie

de leur journée, le cultivateur étant obligé de les emmener charger aux champs et décharger à la meule ou à la grange, il leur faisait passer la moitié du temps sur les chemins, notre commune étant très morcelée et les parcelles se trouvant quelquefois aux extrémités du territoire.

L'achat d'une moto-batteuse, rendant le grain prêt à la mouture, nous a permis de battre notre récolte au prix de 2 fr. 25 le quintal, au lieu de 2 fr. 50, et d'en faire profiter les cultivateurs des communes voisines. Ce prix pourra également être baissé comme pour la moisson, lorsque notre machine sera payée. Ceci sera peut-être plus long, le prix étant plus élevé (6.000 fr.), et notre machine étant arrivée tard en saison.

Pour le paiement, nous avons emprunté 4.000 fr. à la Société de Crédit mutuel de Meaux, qui a bien voulu nous prêter son concours en ce sens. Le reste sera payé avec le bénéfice que va nous laisser l'entreprise du battage.

Cette année et les années suivantes, le syndicat se propose d'acheter divers outils, « Semoirs, distributeur d'engrais, tonneau d'arrosage pour les sanves, etc. », dont les prix sont trop élevés pour chaque cultivateur individuellement, en proportion du travail qu'il a à faire.

Quoique jeune, notre syndicat est appelé à rendre de grands services aux cultivateurs de notre commune, et la majorité l'a bien compris, puisque sur dix-huit, il en compte quatorze.

Nous souhaiterions donc voir se former des syndicats comme le nôtre dans tous les pays de petites cultures, où tous pourraient en apprécier les bienfaits.

POUR LE SYNDICAT :

Le Président,
LÉON MAGISSON.

Le Secrétaire,
BISSON fils.

Les habitations rurales

Au premier Congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation (1).

Ce Congrès, qui s'est tenu au Collège de France au commencement de novembre, mérite de retenir l'attention des cultivateurs, parce qu'il s'est tout

(1) Le bureau du Congrès était composé de : MM. Paul Strauss, sénateur de la Seine, président ; Barthaumieux, vice-président de la Société centrale des architectes français ; Bonnier, président de la Société des architectes diplômés ; D^r Félix Brémont ; Cacheux ; D^r A.-J. Martin, inspecteur général de l'assainissement ; D^r Regnard, directeur de l'Institut national agronomique ; D^r Jules Renault, inspecteur général, adjoint des services sanitaires, vice-président ; Marié-Davy, rapporteur.

particulièrement préoccupé de l'habitation des ouvriers agricoles, et qu'il a consacré une de ses sections à l'étude des questions s'y rattachant.

La dépopulation des campagnes est un fait absolument déplorable pour l'agriculture, et il ne devrait être rien négligé pour y remédier. Cependant, tandis que les plus louables efforts sont faits pour améliorer le sort des ouvriers des villes, leur assurer des locaux hygiéniques, aucune tentative n'est faite dans ce sens au profit de ceux qui, fidèles au sol natal et aux labeurs de leurs pères, ne se laissent pas entraîner au mirage des grandes villes.

C'est de cette situation qu'a entendu se préoccuper le Congrès.

La deuxième section du Congrès qui nous occupe était présidée par M. Henri Ricard, sénateur de Côte-d'Or, assisté de M. Ch. Dupuy, président de la section d'hygiène à la Société centrale des architectes français, et de M. Ch. Deloncle, ingénieur agronome, député de la Seine ; M. Coupan, ingénieur agronome, remplissait les fonctions de secrétaire, et le secrétaire général du Congrès celles de rapporteur.

De nombreux congressistes, architectes ou agronomes, en ont suivi les séances, montrant bien l'intérêt qui s'attache à ces questions.

Le rapporteur, après avoir bien spécifié que par habitations rurales, il entendait expressément les maisons des petits cultivateurs et des ouvriers ruraux, a exposé les résultats d'une enquête à laquelle il s'est livré avec le concours des professeurs départementaux d'agriculture, pour les principales régions françaises, sur l'état actuel de ces habitations.

Il a fait ensuite ressortir les déficiences de ces locaux et montrer combien, dans la plupart des contrées, on se préoccupe peu de la nature du sous-sol, de l'exposition des façades, de l'aération et de l'ensoleillement des pièces. Il a signalé l'absence habituelle de caves ou de sous-sols, rendant directement le logis tributaire de l'humidité du terrain, surtout lorsque le sol est en terre battue ; l'exiguïté des pièces, le petit nombre et les dimensions restreintes des ouvertures ; l'utilisation pour le couchage de pièces éclairées en second jour ; état de choses en voie d'aggravation dans certaines régions où, pour diminuer la taxe payée pour les portes et fenêtres, on maçonne un grand nombre de fenêtres existantes.

Il a signalé également l'incurie qui préside à l'installation des fumiers, l'écoulement des purins dans les cours, leur séjour en flaques, leur ruissellement vers les puits qu'ils contaminent.

Il a déploré surtout l'absence de toute notion d'hygiène et même, le plus souvent, de la plus élémentaire propreté chez les habitants, grâce à quoi les

maisons les plus salubres deviennent facilement des foyers d'infection dès qu'un germe morbide s'y est implanté, et montrer par des statistiques, que, grâce à cet état de choses, dans ces milieux ruraux où la lumière, l'air et le soleil devraient tout assainir, la mortalité est plus élevée que dans les villes et beaucoup plus forte qu'à Paris.

En 1902 elle était, par mille habitants, de 19.7 pour les communes rurales, de 19.1 seulement dans les villes et de 18.4 à Paris.

Ainsi, non seulement les campagnes se dépeuplent par émigration, mais une mortalité plus élevée qu'ailleurs vient augmenter leur dépeuplement.

La loi de 1902, relative à la protection de la santé publique, s'est à juste titre, préoccupée de cet état de choses et s'efforce d'y porter remède ; mais elle a le tort de donner aux maires une initiative que ni leurs connaissances en hygiène, ni leur situation électorale ne les mettent à même de remplir dans de bonnes conditions. D'ailleurs bien que cette loi soit un réel progrès, on ne peut espérer la voir appliquer que peu à peu et à mesure que l'éducation des masses en aura fait comprendre l'utilité aux intéressés même.

D'un autre côté, les améliorations et les expropriations prévues pour les locaux notoirement insalubres, risquent d'occasionner aux petits cultivateurs des dépenses hors de proportion avec leurs revenus, et de laisser sans abris les habitants de ces locaux si des indemnités ou des secours ne sont pas prévus.

Enfin, les ouvriers agricoles n'étant pas moins intéressants que les ouvriers des villes, il est désirable de voir les municipalités et les particuliers se préoccuper d'améliorer les logements occupés par les premiers, comme cela est fait pour les seconds.

Les termes du rapport et les conclusions ont été unanimement approuvés par les membres de la section.

De très intéressantes communications ont été faites également : par M. Charles Dupuy sur la question des indemnités, et M. Ricard, a fait observer à ce sujet qu'il y avait lieu de demander le vote rapide de la loi du Homestead ; par M. Coupan, qui a insisté sur l'importance qu'aurait l'adjonction aux Commissions d'hygiène de professeurs d'agriculture qui, connaissant bien les besoins de l'exploitation agricole, seraient à même de guider les hygiénistes dans l'application de la loi ; par M. le Dr Félix Brémont, sur l'évacuation des matières usées à la campagne ; par M. le Dr Darozoy, sur la propagation des maladies transmissibles et de la tuberculose dans les milieux ruraux.

Dans une autre section, M. Le Couppey de la Forest, ingénieur agronome, ingénieur des améliorations agricoles au ministère de l'agriculture, a

présenté un très intéressant rapport sur l'alimentation en eau potable des petites communes rurales. Il a montré notamment quelle mortalité effroyable, par fièvre typhoïde, pouvait être atteinte dans un petit village, quand des germes morbides y étaient amenés (2), et il a insisté sur la nécessité de protéger les nappes souterraines et de favoriser la captation d'eau salubre par les municipalités.

Après quatre jours de travaux, la section a émis un certain nombre de vœux qui ont été ratifiés aux applaudissements de tous, par l'Assemblée générale du Congrès.

1° Qu'au texte même des lois organiques des différents pays visant la santé publique, il soit fait, s'il est nécessaire, une addition prévoyant l'allocation de secours ou d'indemnités, lorsque les mesures prescrites entraîneront, pour les personnes visées, des charges exagérées relativement à leurs ressources ou les mettront dans l'impossibilité de trouver un autre local.

2° Que les gouvernements garantissent l'immutabilité du bien de famille par des lois analogues à celles du « Homestead » aux États-Unis.

3° Que des encouragements et des subventions soient donnés aux communes ou à des sociétés privées pour poursuivre l'amélioration des locaux habités par les ouvriers agricoles.

4° Qu'il soit créé un ministère spécial chargé de faire exécuter, et même de provoquer, les mesures nécessaires pour la défense de la santé publique.

5° Que les pouvoirs publics se préoccupent sans retard de faire appliquer les lois visant la protection de la santé publique, non seulement dans les grandes villes, mais dans toutes les communes rurales.

6° Que parmi les membres des Conseils d'hygiène et des Commissions sanitaires figurent des professeurs d'agriculture, des agents des services des améliorations agricoles, ou des membres de l'enseignement compétents en matière de climatologie locale.

7° Que les Conseils d'hygiène recherchent d'urgence les moyens propres à rendre possible et pratique, dans les communes rurales, la désinfection des locaux contaminés.

8° Que les Gouvernements invitent leurs Conseils ou Instituts d'hygiène à organiser des conférences populaires, tendant à vulgariser les principes d'hygiène et à les faire pénétrer plus rapidement dans l'esprit des populations rurales.

(2) Courgis (Yonne), 522 habitants. 150 cas de typhoïde, 19 décès, soit : morbidité 27 0/0, mortalité 3,6 ; en cinq mois.

9° Que les principes d'hygiène et d'assainissement des habitations soient condensés en un tableau très clair, dans lequel seraient mis en regard les prescriptions à suivre et les errements à éviter, avec explication des avantages des premières et des inconvénients des seconds.

10° Que ce tableau soit affiché dans les communes pour l'éducation de la population adulte. Qu'il soit affiché dans toutes les écoles. Qu'il soit imprimé sur les cahiers et serve de texte aux leçons d'hygiène des maîtres.

11° Qu'en raison du moyen particulièrement efficace dont elle dispose pour l'éducation des masses, la presse en général, et plus spécialement la presse agricole ou scientifique, veuille bien prêter son puissant concours pour faire pénétrer les principes fondamentaux de l'hygiène dans l'esprit des populations rurales.

12° Que le déplorable impôt sur les portes et fenêtres soit définitivement supprimé dans les pays où il est encore en vigueur.

Enfin, par une innovation heureuse, le Congrès a élu une Commission permanente française, chargée spécialement d'étudier les questions présentées, et de poursuivre la prise en considération et l'application des vœux. Cette Commission, présidée par M. Paul Strauss, doit commencer incessamment ses travaux. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de tout ce qui pourrait les intéresser à ce sujet.

F. MARIÉ-DAVY.

Le traitement des gadoues.

Triage. — La gadoue brute amenée à l'aide de tombereaux à traction animale ou automobile, est déversée directement dans un grand bassin en maçonnerie assez profond, au fond duquel, un transporteur continu l'apporte en couche mince devant les ouvriers trieurs. Ceux-ci, munis de gants, attrapent au passage sur le tapis roulant : les bouteilles, les assiettes cassées, tout ce qui est verrerie et porcelaine, et les jettent devant eux sur une plateforme roulante, qui entraîne tous ces objets vers un même point, où ils sont saisis par un ascenseur, et déversés dans un tombereau.

D'autres ouvriers, placés également devant la table roulante sur laquelle passe la gadoue, saisissent les objets volumineux en bois ou en paille, qui serviront au chauffage des générateurs ; d'autres enfin s'emparent des objets en cuivre, en fer ou en zinc, surtout des boîtes de conserves qui vont se réunir également dans une case spéciale.

Broyage. — Ainsi débarrassée des éléments grossiers et inertes, la gadoue s'achemine vers une fosse, où elle tombe pour être remontée par une courroie sans fin au-dessus du broyeur. Celui-ci est simplement composé de deux disques horizontaux en fer, munis de pointes enclâssées dans leur masse. L'inférieur est immobile, tandis que le supérieur tourne à une vitesse de 800 à 1000 tours par minute. A la sortie de cet appareil, qui fournit environ une tonne par minute, la gadoue est réduite en poussière ; une chaîne à golets la porte directement sur les wagons ou sur un transporteur souterrain, qui communique avec la Seine, où se fait le chargement des bateaux. Sous cet aspect, la gadoue ressemble à du terreau mélangé à une infinité de petits morceaux de papier.

Avantages de la gadoue triée et broyée. — Ainsi présentée, la gadoue devient un fumier, aussi facile à manier que le fumier de tourbe, ne laissant plus de matières inertes, encombrant les champs ; elle peut être répandue à la pelle ou à la fourche. En raison du mélange intime des matières, sa décomposition est très rapide.

Dosage. — Grâce au triage et à l'enlèvement des matières inertes, telles que le verre, la faïence, les pierres, le bois, etc., la richesse de la gadoue travaillée est infiniment supérieure à celle de la gadoue brute. C'est en somme de la gadoue condensée. Voici d'ailleurs des moyennes d'analyses qui permettront à nos lecteurs de se faire une idée approximative du résultat obtenu :

	Teneur par tonne (1600 kilos) en		
	Azote total.	Acide phosphorique total.	Potasse totale.
1° Gadoues brutes.....	3.5	4.1	4.2
2° Gadoues triées et broyées....	7.5	6.4	5.2
3° Fumier de cheval.....	5.3	2.3	7.2

Comparées au fumier de cheval, les gadoues broyées et triées sont plus riches en azote et en acide phosphorique.

L'emploi des gadoues triées est économique. — Pour se rendre compte de l'avantage qui peut résulter de l'utilisation de tel engrais de préférence à tel autre, à assimilabilité égale, il suffit de rechercher à quel prix chacun des produits fournit le kilo d'azote. Le meilleur engrais est celui qui donnera l'azote à meilleur marché. Or, le fumier de cheval, valant 6 francs la tonne, livre le kilo d'azote à $6 : 5.3 = 1 \text{ fr. } 13.$

La gadoue valant 1 fr. 25, livre le kilo d'azote à $1.25 : 7.5 = 0$ fr. 16. Comme ces prix s'entendent départ sur wagon Paris, c'est-à-dire, le transport en plus, pour chacune des matières, il s'en suit que le kilo d'azote se paie, à qualité égale, près de dix fois meilleur marché dans la gadoue triée que dans le fumier. Ces prix se passent de commentaires.

Mais nous dira-t-on les frais de transport constitueront toujours un écueil pour l'emploi des gadoues ?

Nous ne le croyons pas. Ainsi supposons qu'un cultivateur de la Somme, par exemple, se fasse expédier un wagon de gadoues triées de Paris de 10.000 kilos, il aura à payer 2 fr. 90 de transport par tonne soit 29 francs pour son wagon et 12 fr. 50 de matière première soit un total de 41 fr. 50, ce qui donne au kilo d'azote une valeur de $4.15 : 7.5 = 0$ fr. 55, bien inférieure à celle de l'azote du fumier pris à Amiens et n'ayant pas subi le transport. La comparaison avec la poudrette et les suints de laine est aussi à l'avantage des gadoues : le calcul est facile à faire.

Il est évident que l'emploi des gadoues ne sera jamais avantageux pour le cultivateur éloigné de plus de quatre kilomètres des gares, mais pour tous ceux qui ont le bonheur d'être à proximité d'une gare, la gadoue triée et broyée constitue une véritable ressource.

Action des gadoues. — L'action des gadoues est absolument analogue à celle du fumier ; c'est un engrais de fond à appliquer à doses massives. Comme tous les engrais organiques les gadoues agissent par l'humus en apportant de la fraîcheur, en donnant du corps aux terres légères ; elles agissent aussi par l'azote comme engrais direct.

Tout ce que nous venons de dire n'est pas nouveau, les bons cultivateurs savaient bien que la gadoue présente de réels avantages, et cependant cela ne l'empêchait pas d'être discréditée. Pourquoi ? Parce que le mieux intentionné était découragé par l'état dans lequel il recevait sa marchandise. Aujourd'hui les temps sont changés et les cultivateurs peuvent employer la gadoue triée et broyée. Plus ils seront nombreux, plus vite la ville de Paris transformera ses gadoues brutes en gadoues triées et plus vite tous les intéressés seront heureux.

LANEVILLE,

Professeur spécial d'agriculture de Pontoise.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE LIÈGE

Secrétariat général du Gouvernement français

Groupe VII. — Classe 39.

Paris, le 20 Novembre 1904.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous rappeler qu'une exposition universelle internationale s'ouvrira à Liège le 15 avril prochain.

En raison de l'importance que doit prendre cette exposition, le Gouvernement français a décidé d'y participer officiellement.

Nous attirons particulièrement votre attention sur la nécessité qui s'impose à l'Agriculture française d'être représentée d'une façon digne d'elle dans ce grand tournoi pacifique.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus, nous savons que les pays étrangers sont résolus à faire les plus sérieux efforts pour présenter à l'Exposition de Liège un ensemble de leur production agricole, industrielle et commerciale, dans les conditions les plus capables de les faire valoir.

Il y a pour les producteurs français de toutes catégories un intérêt économique de premier ordre à ne pas se laisser devancer par leurs concurrents.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la France, par le chiffre de ses échanges, vient de conquérir en Belgique, sur les pays voisins et notamment sur l'Allemagne, la première place, et il importe que nous conservions notre rang dans ce pays, qui n'est pas seulement un de nos meilleurs clients mais qui encore, autant par ses affinités que par sa langue, a tant de points de contact avec nous.

Déjà nous pouvons vous dire que plusieurs compagnies de chemins de fer, pénétrées de l'influence que l'Exposition de Liège pourra exercer sur l'avenir de nos relations commerciales avec la Belgique, ont consenti des réductions dans leurs tarifs de transport, s'élevant jusqu'à 50 0/0.

D'autre part, dans toutes les branches de notre industrie nationale, l'organisation des expositions particulières se développe avec activité.

Nous avons le devoir absolu de faire connaître aux nations assemblées les

progrès remarquables qu'a réalisés, dans ces derniers temps, l'Agriculture française.

Nous espérons donc qu'étant données les circonstances que nous venons de vous exposer, vous n'hésitez pas à nous apporter votre concours à l'Exposition de Liège, et nous vous prions d'envoyer au plus tôt, à l'adresse ci-dessous, votre demande d'admission, que nous soumettrons à l'agrément de notre Comité.

Nous vous indiquerons ultérieurement le montant des frais qui vous incomberont, et votre acceptation ne deviendra définitive que lorsque nous aurons pu vous les faire connaître.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président du Comité de la Classe 39,

GOMOT,

Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture,

Président

de la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture.

VU :

Le Sénateur, Président des Groupes VII et VIII,

VIGER.

La classe 39 comprend les produits alimentaires d'origine végétale :

Céréales. — Froment, seigle, orge, riz, maïs, millet et autres céréales en gerbes ou en grains.

Plantes légumineuses. — Fève et fèvesoles, haricots, pois, lentilles, etc.

Tubercules et racines. — Pommes de terre, betteraves, carottes, navets, turneps, etc.

Plantes saccharifères. — Betteraves, cannes, sorgho sucré, etc.

Plantes diverses. — Café en grains, cacao, etc.

Plantes oléagineuses en tiges et en graines. — Olives, huiles comestibles d'origine végétale.

Fourrages conservés ou ensilés et matières propres à la nourriture des bestiaux.

Prière d'adresser les réponses à *M. le Commissaire général de l'Exposition de Liège, au Ministère du Commerce, rue de Grenelle, 101, Paris.*

Concours Agricole scolaire.

Le Président de la Société d'agriculture rappelle à MM. les Instituteurs qu'un concours agricole scolaire aura lieu à Crépy-en-Valois, en juillet 1905.

Le Concours agricole scolaire comprend deux concours : le premier entre les Instituteurs du canton de Crépy-en-Valois, et le second entre les Elèves des Ecoles du canton de Crépy-en-Valois. Ils auront lieu suivant les dispositions suivantes :

1° Le Concours entre Instituteurs aura pour base un travail écrit, fruit des observations de l'auteur, sur la culture locale ; que ces observations aient été faites dans un champ d'expériences ou sur l'ensemble des exploitations de la commune ou du canton : culture du pays, plantes nouvelles, action immédiate ou lointaine des engrais et fumiers sur les produits du sol ; ressources géologiques au point de vue de la culture : marnes, cendres diverses, tourbes, cultures spéciales ; statistiques agricoles ; comptabilité ; instruments ; soins à donner aux animaux, manière de les conduire et de les utiliser, etc., etc.

2° Tous les Instituteurs du canton de Crépy seront admis à concourir.

3° Les mémoires seront adressés à l'Inspecteur primaire avant le 1^{er} juin, et ils seront examinés par une commission composée de trois membres de la Société, de l'Inspecteur primaire et d'un Instituteur désigné par l'Autorité académique.

4° Le concours entre les Elèves du canton de Crépy aura lieu devant la Commission ci-dessus désignée.

5° Il comprendra une épreuve écrite et un examen oral, et les sujets se rapporteront au programme ministériel suivi dans le cours moyen.

Les concurrents devront avoir 11 ans au moins, 13 ans au plus, au moment du concours et appartenir au cours moyen ou au cours supérieur.

6° La liste nominative des concurrents, avec indication de la date de leur naissance, sera envoyée à l'Inspecteur primaire, par les soins des Instituteurs, avant le 1^{er} juin. Elle sera approuvée par le Maire.

7° Il sera accordé deux heures pour l'épreuve écrite, et les Elèves travailleront, sans secours d'aucun livre, sous la surveillance d'un des Membres de la Commission.

8° L'examen oral sera subi après la correction de l'épreuve écrite et comprendra un certain nombre de questions, les mêmes pour tous les Elèves.

Le travail présenté par MM. les Instituteurs ne doit pas être un extrait des ouvrages d'agriculture, il doit être le résultat des observations personnelles

faites sur la culture de leur commune. Ils doivent se mettre en relation avec les cultivateurs, comparer la culture pratique avec la théorie et consigner le résultat de leurs réflexions. La Société considère que le contact des hommes d'étude avec les praticiens est un des moyens les plus efficaces de réaliser des progrès en agriculture.

Chronique de la *Société Agricole*.

Revue mensuelle des cours.

Nitrate. — Les cours ont quelque peu baissé dans la dernière quinzaine de décembre ; mais cette baisse ne nous paraît que provisoire et occasionnée surtout par la pénurie des affaires, presque nulles à l'approche des fêtes, et des reventes que la crainte de la baisse fait réaliser. Il est bien évident qu'un négociant ayant acheté 23 fr. 50 peut revendre à 25 francs, trouvant ainsi un bénéfice de 150 francs par wagon ; mais encore faut-il choisir ses revendeurs et ne pas s'exposer à une déception amère au moment de la livraison.

Sur mai-juin, les cours sont meilleurs que sur mars-avril. Il faudrait en profiter et acheter les *couvertures*.

Sulfate d'ammoniaque. — L'article ne baisse point, au contraire ; les renseignements indiquent que les grands fabricants ont engagé leur production sur le printemps et qu'il est prudent de ne pas retarder ses achats.

Superphosphates minéraux. — Nous signalions dans notre revue de décembre la contradiction qui existe entre les grands producteurs et les autres pour les cours des superphosphates à livrer au printemps.

Il est bien évident qu'un écart de trois centimes au degré, c'est-à-dire 40 francs par wagon, peut amener de l'hésitation chez certains acheteurs ; mais nous ne saurions trop recommander à ceux que tente le bon marché, de prendre leurs précautions.

Superphosphates d'os et engrais potassiques. — Affaires nulles.

Tourteaux. — Il y a eu un déficit sérieux dans les pulpes de betteraves qui a eu sa répercussion sur les cours des tourteaux de lin. De plus, la mévente des huiles limite la production et les expéditions ne se font que très

lentement. Une nouvelle hausse est à craindre si le froid devient rigoureux.

Charbons. — Pas de variations dans les cours.

Cours des Céréales.

	BLÉS		AVOINES
	Choix	Belle qualité	
7 Décembre.....	24 25	24 »»	16 30
14 id.	23 75	23 55	16 10
21 id.	23 65	23 40	16 10
28 id.	23 60	23 45	16 10

Les 100 kilog. gare Paris.

A. B.

Assurances contre la Grêle

L'ABEILLE

Compagnie à PRIMES FIXES.

La première et la plus importante de toutes les Compagnies Grêle fonctionnant en France.

Fondée en 1856 au capital de Huit Millions, l'**Abeille** a toujours payé intégralement et l'année même tous ses sinistres, s'élevant à **Soixante-Treize Millions, dont plus d'un Million pour l'arrondissement de Senlis.**

Le taux de la prime est fixé par la Police et ne peut être augmenté pendant sa durée ; ce taux comprend les frais d'Administration.

Avec son capital social, **des réserves dépassant Quatre Millions** et son important encaissement annuel, qui dépasse l'encaissement réuni de toutes les autres Compagnies à primes fixes, l'**Abeille** ouvre la campagne Grêle avec un actif de plus de **SEIZE MILLIONS.**

RENSEIGNEMENTS, TARIFS ET RÉFÉRENCES

des Agriculteurs sinistrés de l'arrondissement de Senlis sont envoyés par retour du courrier.

A. BONAMY

Délégué de la Société Agricole de Senlis,

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES L'ABEILLE

(GRÊLE, INCENDIE, VIE, ACCIDENTS)

Rue du Châtel, 25, SENLIS (Oise).

Téléphone 44

Le Mardi, au Marché de Senlis.

Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.

Le Samedi, au Marché de Crépy.

La superficie des exploitations garanties par l'**Abeille**, dans l'arrondissement de Senlis, est de **23.600 hectares.**

IMPRIMERIE — LIBRAIRIE — PAPETERIE

SPÉCIALITÉ DE FOURNITURES CLASSIQUES

REGISTRES

LIVRES DE PIÉTÉ

MAROQUINERIE



E. VIGNON FILS
1, RUE ST-PIERRE (EN FACE LA POSTE), SENLIS (Oise).



IMPRESSIONS
EN TOUS GENRES

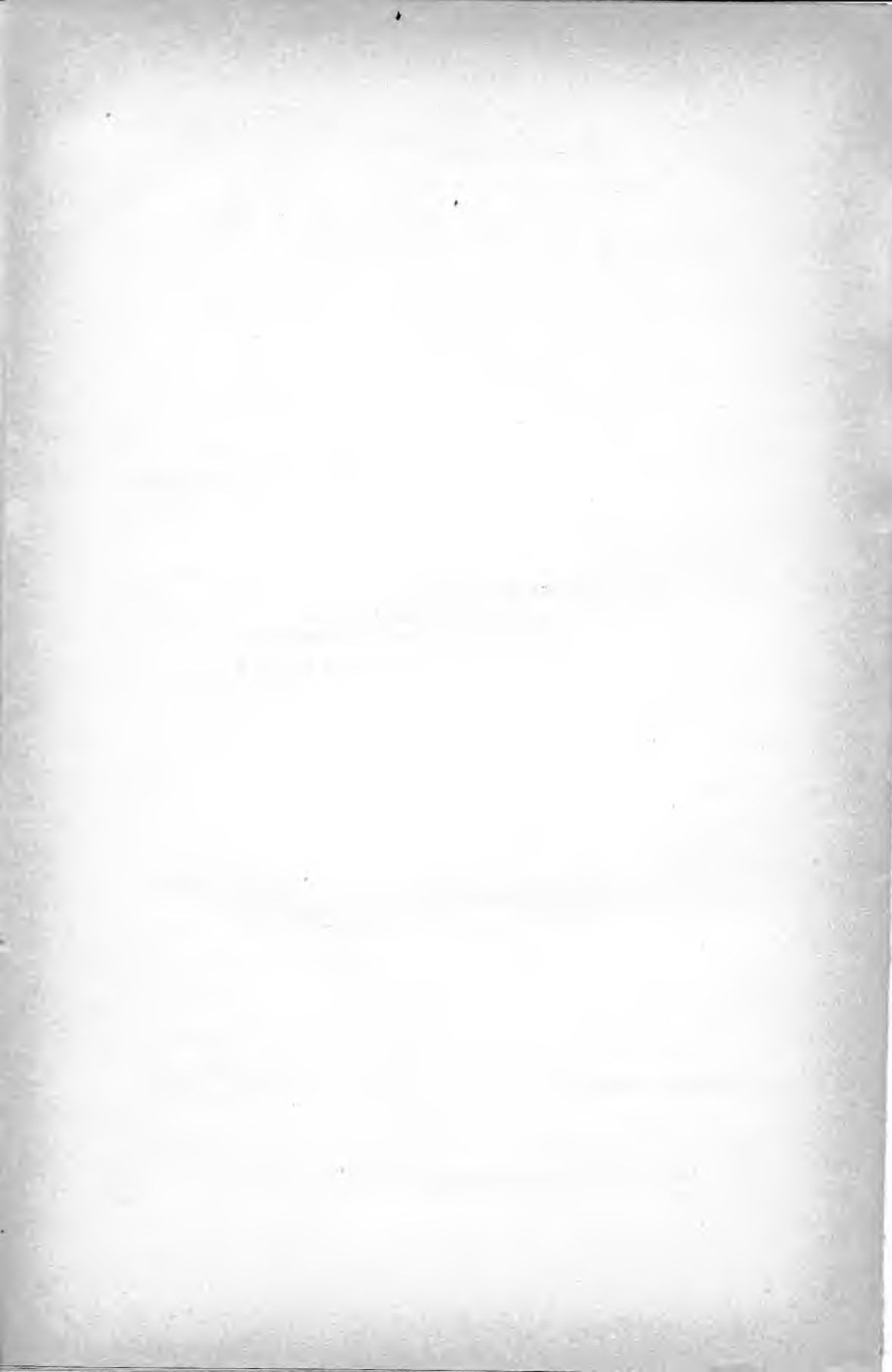
Billets de Mariage et d'Invitation, Avis de Naissance,
Têtes de Lettres, Factures, Circulaires, Cartes de Commerce.

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

→ **CARTES DE VISITE** ←

Toute Commande en Librairie faite avant le Jeudi soir, est servie le Dimanche matin, sans frais.

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES (SENLIS & LES ENVIRONS)



SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. ^o/_o par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires sur warrants de leurs meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux Cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 25, rue du Châtel.

Téléphone 44.

ETABLISSEMENTS DE LIANCOURT (Oise)

les plus importants de France

pour la Construction des INSTRUMENTS ARATOIRES

A. BAJAC *

Ingénieur-Constructeur Breveté S. G. D. G.

SEUL GRAND PRIX. La plus haute Récompense pour les Machines Agricoles françaises à l'Exposition universelle de 1889.

Charrues bisocs et trisocs, Scarificateurs, Extirpateurs, Herses en tous genres, Rouleaux ondulés et Croskills.

MATÉRIELS pour grande Culture à Vapeur et par Treuils à Manège

MATÉRIELS COMPLETS pour la culture rationnelle de la Betterave à sucre.

CHARRUES-BRABANTS DOUBLES

NOUVELLE HERSE ECROUTTEUSE-EMOTTEUSE

le meilleur des brise-molles.

ROULEAUX SPÉCIAUX POUR BETTERAVES — HOUES A CHEVAL

Arracheurs perfectionnés à 1, 2 et 3 lignes.

M^{ON} ALBARET^{O. ✱, O. M. A ✱}

G. LEFEBVRE-ALBARET^{O ✱, O ✱}, G. LAUSSEDAT^(E. C. P.) ET C^{ie}

Machines à Battre fixes et portatives.

Machines à Vapeur fixes, locomobiles et demi-fixes.

MACHINES AGRICOLES

Atelier de Construction et Administration à LIANCOURT-RANTIGNY (Oise),

Magasin et Bureau à Paris, 9, rue du Louvre (près la Bourse du Commerce).

221 Médailles d'Or

91 Médailles d'Argent — 18 Diplômes d'Honneur et d'Excellence.

MACHINES A VAPEUR FIXES
GÉNÉRATEURS DE TOUS SYSTÈMES
MACHINES A VAPEUR LOCOMOBILES, DEMI-FIXE
CHAUDIÈRES TIMBRÉES A 7 KILOS
MACHINES A VAPEUR VERTICALES
CHAUDIÈRES A BOUILLEURS CROISÉS
MACHINES A BATTRE PORTATIVES DE TOUTES FORCES
MACHINES A BATTRE FIXES
POUR GRANDES, MOYENNES ET PETITES EXPLOITATIONS
MANÈGES FIXES, DEMI-FIXES ET PORTATIFS
MACHINES A BATTRE SPÉCIALES POUR LE MIDI DE LA FRANCE
MOULINS ET CONCASSEURS — BRISE-TOURTEAUX
HACHE-MAIS ET FOURRAGES A ÉLÉVATEUR POUR L'ENSILAGE
LAVEURS — COUPE-RACINES — ÉGRENOIRS DE MAIS
MOISSONNEUSES SIMPLES, COMBINÉES ET LIEUSES
FAUCHEUSES AVEC MOUVEMENTS DE PIQUAGE, A 1 ET 2 CHEVAUX
RATEAUX - FANEUSES - SEMOIRS EN LIGNES PERFECTIONNÉS
HACHE-PAILLE DE TOUTES FORCES — COUPE-RACINES
PRESSES A FOURRAGE CONTINU, A HAUTE DENSITÉ

INSTRUMENTS DE PESAGE

Ponts à Bascules. — Bascules romaines et au dixième

Bascules spéciales pour le pesage des Bestiaux.

Envoi franco, sur demande, des Catalogues illustrés.